

Optimiser la biodiversité fonctionnelle en maraîchage

Formation éligible

service
de remplacement

Pyrénées Orientales

04.68.51.90.82

11 Février 2022

Objectif principal

Connaître les facteurs permettant d'optimiser la présence de biodiversité fonctionnelle dans son verger

Public visé

Arboriculteurs (fruits à noyau)

Tarif

| Agriculteurs 30€ Autres publics 231 €

Durée & Horaires

|1 jour De 9h à 12h30 - 14h à 17h30

Lieu

PERPIGNAN – Maison de l'Agriculture et parcelles

Validation

Attestation de fin de formation

Pré-requis |Aucun Le Centre de Formation de la Chambre d'Agriculture vous propose une journée de formation sur les facteurs de réussite pour consolider la biodiversité fonctionnelle sur vos parcelles et concilier les objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, favorables à la biodiversité et le maintien d'une agriculture productive.

Matin:

- Détermination des infrastructures agro écologiques (IAE) en les regroupant en 3 types : zones arborées, zones enherbées et autres habitats.
- Diagnostic d' IAE par photos aériennes.
- Notion d'écologie et de biologie des grands types d'auxiliaires agricoles (invertébrés, avifaune, chiroptères et autres mammifères, reptiles et amphibiens).
- Présentation des auxiliaires potentiels en maraîchage (faunes/flore en fonction des ravageurs) et leur cycle de vie.
- Les besoins des auxiliaires en fonction de leur stade de développement et de la saison. Classement saisonnier.
- Les aménagements à mettre en place pour favoriser les auxiliaires.

Après-midi:

- Reconnaissance et description d' IAE sur les parcelles.
- Reconnaissance des habitats des principales familles d'auxiliaires en fonction de leur besoin et de leur stade de développement.
- Recherche pratique de la présence/absence de traces d'auxiliaires agricoles.
- Conclusions et adaptations envisageables des pratiques culturales et/ou aménagements.

Méthodes pédagogiques : exposé oral, vidéo-projection, échanges, travail en groupe, visite parcelles.

Méthodes d'évaluations : des questionnements et des échanges, ainsi que des exercices, vous permettront de faire le point sur vos acquis et vous amèneront à l'atteinte des objectifs.

Intervenants: Rodolphe MAJUREL - Expert en auxiliaires agricoles - Bativersité

Responsable du stage : Alenka MITRENKO - 06 70 76 60 50 & mail : <u>a.mitrenko@pyreneesorientales.chambagri.fr</u>

« Si vous êtes en situation de handicap veuillez contacter le référent de la Chambre d'Agriculture des PO n°04.68.35.74.00 afin de vous proposer un accompagnement adapté »

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(rice)s »), conjoint(e)s collaborateur(rice)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, sur demande.

Les conditions financières et prise en charge :

- "Contributeur(trice)s VIVEA"

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

Attention le plafond des formations est limité à 2250€ par année civile, tout dépassement fera l'objet d'une facturation.

" Salariélels "

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli et tamponné par l'employeur. Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation sont intégralement à la charge de l'employeur. Une fois l'action de formation terminée, la Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation

engagées à ce titre ce qui permettra le remboursement auprès du fond de formation.

· "Autres publics"

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- "Jeunes en démarche d'installation"

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve d'obtention de «l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation. Un chèque de garantie vous sera demandé.

"Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement.

Horaires:

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage:

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.



Chambre d'Agriculture Pyrénées Orientales -Centre de Formation

19 avenue de Grande-Bretagne 66025 Perpignan – Tel. : 04 68 35 87 81 f Chambre d'agriculture Pyrénées-Orient

f Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales https://po.chambre-agriculture.fr/





BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

À noter : toutes les mentions sont obligatoires		Optimiser la biodiversité
Mme, M		fonctionnelle en maraîchage
Adresse personnelle		
		N° OCTAGRI : 2166106
Code Postal Commune		
Tél.fixe Portable		Bulletin d'inscription à
Mail		compléter et renvoyer avant le 15 janvier 2022
Niveau de formation/diplôme		avant to 10 junivior 2022
Date et lieu de naissance		
Nom et adresse de l'entreprise		Filière biologique :
N°SIRET		
N-SIRE I	Code APE	□ Non
	Frais pédagogiques	Informations pour votre
Statuts	par chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	prise en charge financière
Agriculteur (et assimilé) cotisant au		Une « Attestation de régularité
VIVEA à jour de ses paiements MSA (ou	30€*	de situation au regard du Fonds d'assurance formation
bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : □ Exploitant	(-40% pour le 2ème ressortissant	VIVEA » pourra vous être demandée dans le cas où vous
☐ Conjoint collaborateur	VIVEA même exploitation). *Sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos	ne seriez pas à jour de vos cotisations
□ Aide familial□ Cotisant solidaire, installé depuis le /	cotisations.	Fonce pour
Participants aux travaux :		VIVea la francisca de la Ressortissants de la
☐ Retraité	60 €	Chambre d'Agriculture non contributeurs à un fond de
□ Conjoint non cotisant□ Aide-familial sans statut	Double de la participation agriculteur.	formation
☐ En cours d'installation	GRATUIT*	Contactez-le Point Accueil Installation C. Davesa au 04.68.51.90.80
Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non	Chèque de garantie de 60 €	
Autouragnostic reatise : our / non	*Sous réserve d'avoir ouvert un PPP	pour date de réunion & autodiagnostic
☐ Salarié d'exploitation Employeur cotisant à OCAPIAT		Pensez à faire votre demande prise en charge au
Employed Consant a OCAPIAT		préalable sur <u>www.ocapiat.fr</u>
Autres publics :	231 €	Pour contactez OCAPIAT : - 04.99.52.21.21
□ Autres fonds de formation□ Particulier		- occitanie@ocapiat.fr
☐ Autre précisez :		OCAPIAT
Je confirme avoir pris connaissance du prog Fait à , Le	gramme de la formation et des conditions g	énérales de vente.
Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise (<u>si salarié</u>) Nom et qualité :	Pour la Chambre d'Agriculture 66
	Signature :	La présidente, Fabienne BONET
	(cachet entreprise obligatoire)	Rout

Questionnaire des attentes Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes !

Votre Activite Vos productions :		
 VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATI Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thè 		
□ Non □ Oui, laquelle et quand ?		
Quels problèmes sanitaires rencontrez-v	•	
Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?		
• VOUS ET LE SERVICE FORMATION Accepteriez-vous de faire visiter votre exploit	tation au cours du	stage ? □ Non □ Oui
Comment avez-vous eu connaissance de cett	e formation ?	
☐ Site Internet Chambre d'Agriculture	□ Catalogue	☐ Courrier mail ou postal
□ Page Facebook CA66	□ L'Agri	□ Bouche à oreille
☐ Site Internet du VIVEA	☐ Conseiller	☐ Autres :
Remarques :		
■ Droit à l'image (merci de cocher si vous ☐ J'autorise la Chambre d'Agriculture des PO à utiliser mon i toute diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'Agric	image à titre gratuit dans	s le respect des droits et de ma personne pour
■ Règlement général sur la protection d ☐ J'accepte que les données recueillies dans le cadre de bul Chambres d'agriculture d'Oscitania		